Colloque • ITTECOP
Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages

# InSERCAT

## Intégrer et rééquilibrer la séquence ERC dans l'aménagement du territoire : outils et mise en œuvre de l'action publique

Fanny Guillet[1], Romain Julliard[1], Luc Semal[1], Marthe Lucas[2], Samuel Roturier[3], Mathilde Szuba[4]
[1] *Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO) MNHN,* [2] IMBE Avignon Université , [3] ESE Université Paris Sud, [4] Ceraps, Université de Lille 2

Contact: fanny.guillet@mnhn.fr
Projet financé par le MTES/FRB
13 décembre 2017 – 12 décembre 2019

## Résumé

Après 10 ans de développement en France, la séquence ERC n'est pas encore stabilisée et présente deux enjeux majeurs traités dans les deux axes du projet InSERCAT

1. Rééquilibrer la séquence ERC : éviter et réduire plus pour compenser moins et mieux
2. Intégrer la séquence ERC dans les processus de planification du territoire

**Approche interdisciplinaire : sociologie, écologie, droit**
- Analyse documentaire (littérature grise, jurisprudences)
- Analyse d'études d'impact
- Enquêtes

- 25 projets étudiés en Occitanie et Hauts-de-France
- Enquête Associations : 2 régions
- Enquête DREAL : France
- 237 jurisprudences France

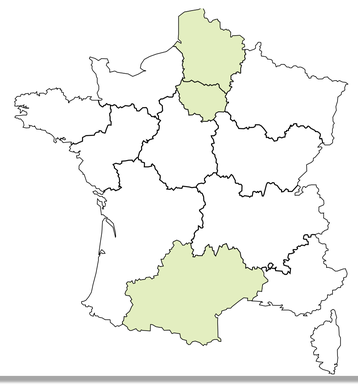

## Apports et résultats

### L'évitement dans le droit

- Absence de définition de la valeur juridique
- Termes davantage stabilisés dans le droit français que dans le droit européen (prévenir, supprimer, minimiser, atténuer, etc.)
- Appréhension de la séquence ERC comme un ensemble par le juge (pas d'appréciation spécifique de l'évitement)
- Contrôle moins strict dans les dossiers avec DUP

### 9% des espèces recensées bénéficient du E et R

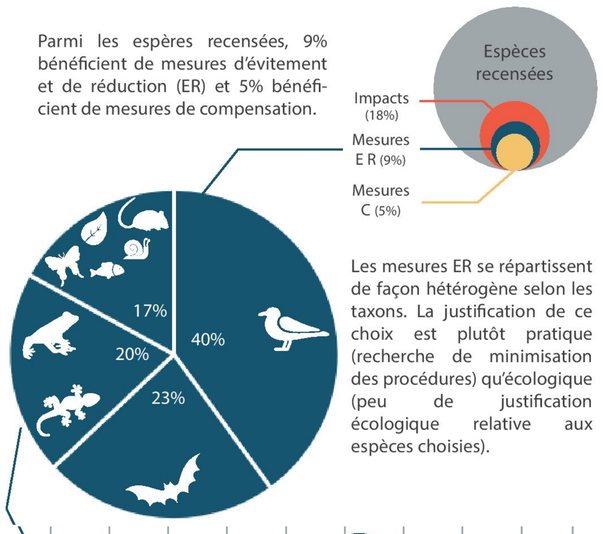


Les mesures ER se répartissent de façon hétérogène selon les taxons. La justification de ce choix est plutôt pratique (recherche de minimisation des procédures) qu'écologique (peu de justification écologique relative aux espèces choisies).

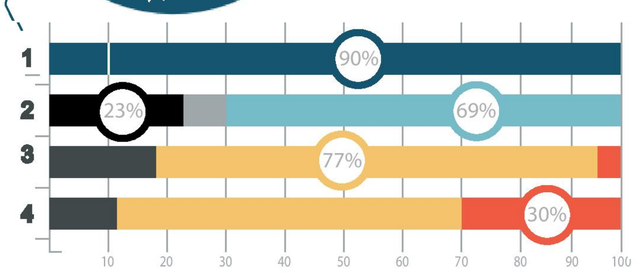


1) 90% des mesures ER sont des mesures de réduction, contre 10% pour les mesures d'évitement

2) 23% sont des mesures géographiques, 8% sont des mesures temporelles et 69% des mesures ER sont des mesures techniques.

3) 18% des mesures sont mises en place avant travaux, 5% après travaux

4) 59% des mesures sont effectives pendant les travaux

### La « compensation satisfaisante » en pratique

- Compensation réalisée sur des sites naturels (77%), à fort potentiel de gains (20%) dégradés (3%)
- Mesures de gestion > mesures de restauration

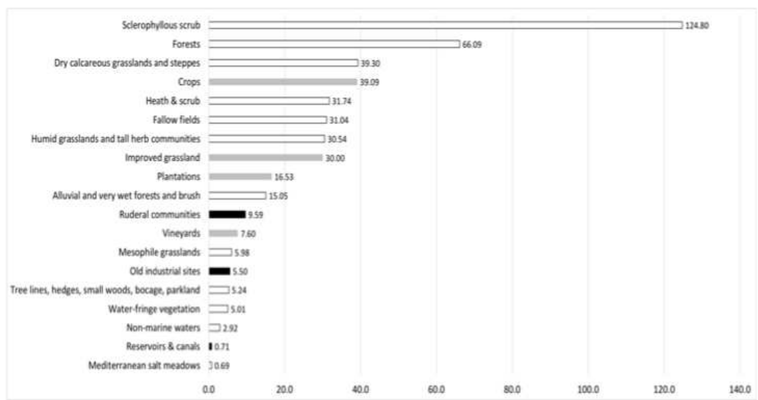


Figure: nature des sites sur lesquels sont réalisées les MC en ha pour 25 projets

## Préconisations

- Revoir la logique de sélection des sites de compensation, s'orienter vers des milieux dégradés dans la perspective de non perte nette
- Replacer la priorité sur les processus de planification du territoire afin de cadrer plus précisément les espaces à éviter, limiter les projets en fonction des besoins réels, et ainsi réduire la pression foncière pour la compensation

## Valorisation

- Weissgerber M., Roturier S., Julliard R., Guillet F., Biodiversity offsetting: certainty of the net loss but uncertainty of the net gain, *Biological conservation*, under review.
- Guillet F., Le Floch C., Julliard R., L'évitement dans la séquence ERC : quelle biodiversité? Revue Sciences, eaux et territoires, soumis.
- 3 mémoires de Master 2

## Mode d'organisation interne

- Equipe de 6 chercheurs: 2 écologues et 4 chercheurs en SHS (sociologie, sciences politiques et droit). L 'équipe a été renforcée par 4 étudiantes de niveau Master 2.
- Le projet a été rythmé par: des réunions d'équipe régulières, des réunions en sous-groupe selon les tâches du projet.